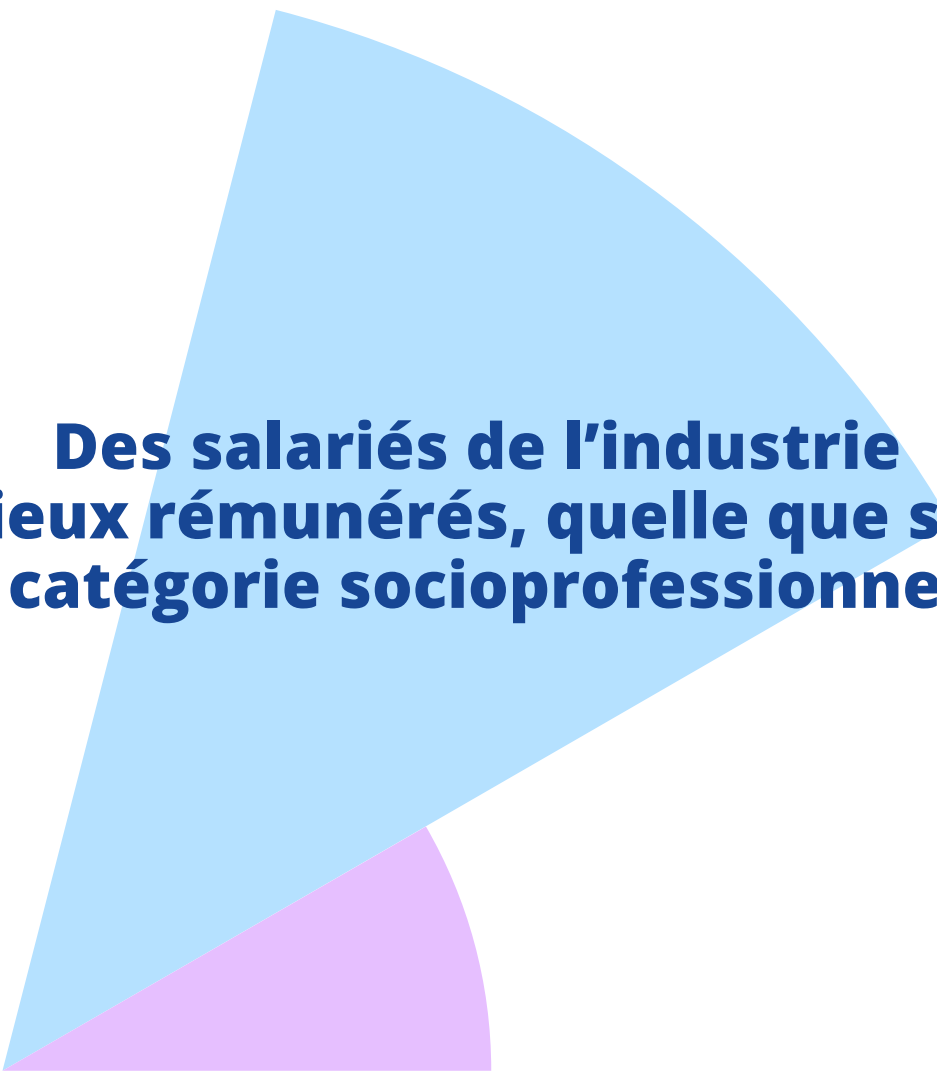




**Des salariés de l'industrie
mieux rémunérés, quelle que soit
la catégorie socioprofessionnelle**

Des salariés de l'industrie mieux rémunérés, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle

Dans la Vallée de la Seine, la structure des emplois industriels diffère selon les territoires : les ouvriers sont plus présents en Normandie tandis que les cadres et les ingénieurs sont plus nombreux en Île-de-France. Les salariés de l'industrie sont plus âgés que dans l'ensemble de l'économie et les femmes y occupent une place plus limitée. Ces salariés travaillent davantage à temps plein et perçoivent des rémunérations supérieures. Enfin, le recours à l'intérim est particulièrement fréquent pour les ouvriers dans l'industrie.

Une présence plus marquée des ouvriers en Normandie et des cadres en Île-de-France

Dans la Vallée de la Seine comme en France métropolitaine, les ouvriers sont davantage présents dans l'industrie que dans l'ensemble de l'économie (35 % contre 22 %). Toutefois, leur poids reste inférieur à celui observé au niveau national (46 % des emplois industriels ► **figure 11**). La part d'ouvriers dans l'industrie est plus importante en Normandie qu'en Île-de-France : ils représentent plus de la moitié des emplois industriels dans la partie normande et seulement un quart dans la partie francilienne. Le poids des cadres dans l'industrie est semblable à celui observé tous secteurs confondus (un peu plus de 34 % dans la Vallée de la Seine), mais il est nettement supérieur à la moyenne nationale pour ce secteur (22 %). Cette spécificité s'explique notamment par la forte concentration d'emplois hautement qualifiés en Île-de-France, cette région regroupant un grand nombre de sièges sociaux. La partie francilienne regroupe plus d'un tiers des cadres administratifs et commerciaux de l'industrie de France métropolitaine et 24 % de l'ensemble des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. Les professions intermédiaires et les employés occupent, quant à eux, une place similaire à celle observée au niveau national.

Une sous-représentation des femmes et un vieillissement des salariés

Comme au niveau national, les femmes sont sous-représentées dans l'industrie de la Vallée de la Seine ► **figure 12**. 31 % des salariés du secteur sont des

► 11. Emplois industriels par catégorie socioprofessionnelle dans la Vallée de la Seine

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition des emplois salariés industriels (en %)			
	Vallée de la Seine	Île-de-France	Normandie	France métropolitaine
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,1	1,2	0,7	1,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34,2	43,1	15,3	21,5
Professions intermédiaires	21,8	20,6	24,5	22,5
Employés	8,4	8,9	7,2	8,6
Ouvriers	34,6	26,1	52,3	46,4
Ouvriers qualifiés	26,7	19,8	41,4	35,5
Ouvriers non qualifiés	7,8	6,3	10,8	10,8

Champ : Établissements marchands, actifs, employeurs et hors particuliers employeurs ; postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Base Tous salariés 2023 – fichier Postes.

femmes sur ce territoire contre 41 % dans l'ensemble de l'économie (secteur marchand). Leur part varie selon les catégories socioprofessionnelles : elles sont majoritaires parmi les employés (75 %) et un peu plus nombreuses, en proportion, parmi les cadres (34 %) que pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. À l'inverse, elles sont nettement sous-représentées parmi les ouvriers (20 %).

La population salariée de l'industrie de la Vallée de la Seine apparaît plus âgée que dans le reste de l'économie. Les salariés de 55 ans ou plus y sont 4,5 fois plus nombreux que ceux de moins de 25 ans, quand ce rapport est de 2,5 dans l'ensemble de l'économie. Ce déséquilibre peut refléter un faible nombre de recrutements dans l'industrie au sein de ce territoire.

Un volume d'heures travaillées plus important dans l'industrie

Dans la Vallée de la Seine, la grande majorité des salariés de l'industrie

travaille à temps complet (93 % contre 83 % dans l'ensemble de l'économie ; ► **figure 13**). Le temps partiel reste plus fréquent chez les femmes : 10 % des emplois qu'elles occupent sont à temps partiel contre 3 % pour les hommes.

La quasi-totalité des salariés de l'industrie bénéficie d'un CDI (93 %). Ce type de contrat est ainsi plus courant que dans l'ensemble de l'économie (86 %). À l'inverse, les contrats à durée déterminée sont deux fois moins fréquents dans l'industrie.

Des niveaux de rémunération plus élevés dans l'industrie

Les salariés de l'industrie bénéficient, en moyenne, de rémunérations plus élevées que l'ensemble des salariés, en France métropolitaine comme dans la Vallée de la Seine ► **figure 14**. Ce constat vaut pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Dans l'industrie, le salaire horaire brut atteint 32 € en moyenne dans la Vallée de la Seine contre 26 € en France métropolitaine,

principalement du fait de la forte présence des cadres en Île-de-France. Ces derniers sont en effet nettement mieux rémunérés dans la partie francilienne de la Vallée de la Seine qu'au niveau national (+16 %).

Des écarts importants existent toutefois entre les différents sous-secteurs industriels. L'industrie chimique se distingue notamment avec des niveaux de rémunération sensiblement plus élevés que ceux observés dans l'ensemble de l'industrie (+37 % en moyenne dans la Vallée de la Seine), quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. À l'inverse, l'industrie agroalimentaire est plus en retrait (-34 %), la rémunération horaire y étant plus faible pour toutes les catégories socioprofessionnelles, particulièrement pour les employés (-23 %) et les ouvriers (-13 %). Par ailleurs, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est, en moyenne, deux fois plus faible dans l'industrie que dans l'ensemble de l'économie.

Un recours fréquent à l'intérim

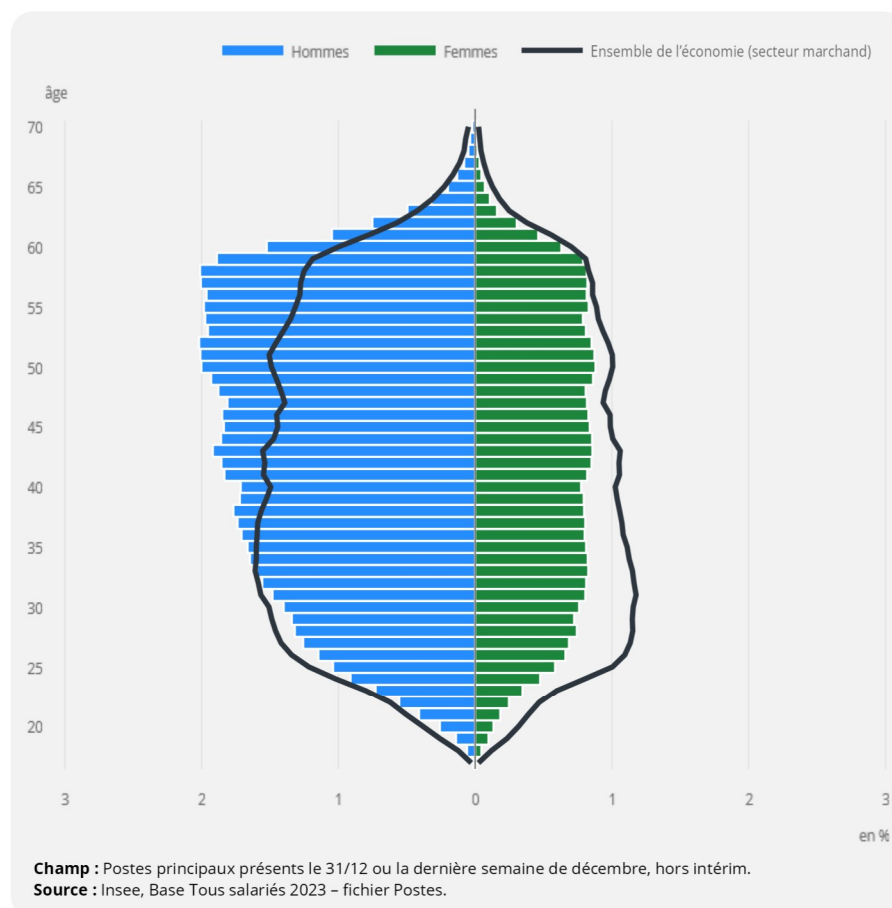
L'intérim occupe une place importante dans l'industrie de la Vallée de la Seine. Le taux de recours, rapport entre le nombre de salariés en intérim et le nombre total de salariés, est deux fois plus important dans l'industrie que dans l'ensemble de l'économie (6 % contre 3 % ► [figure 15](#)). En 2023, 34 300 postes industriels ont ainsi été occupés par des intérimaires.

Certains secteurs y ont plus spécifiquement recours, notamment les produits en caoutchouc et en plastique ainsi que l'eau-assainissement-déchets-dépollution, domaines où les taux de recours à l'intérim dépassent 10 %. À l'inverse, peu d'intérimaires sont mobilisés dans l'énergie et dans l'informatique-électronique-optique (moins de 2 %).

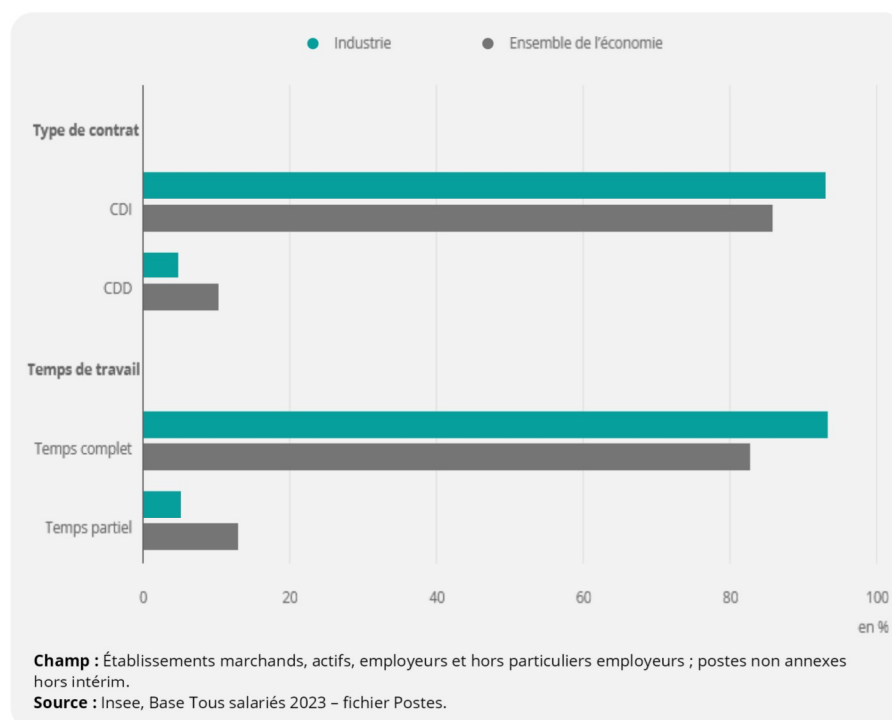
Dans le secteur de l'industrie, le recours à l'intérim est essentiellement destiné à pourvoir des postes d'ouvriers. Dans la Vallée de la Seine, 85 % des intérimaires effectuent leurs missions dans ce type d'emploi ► [figure 16](#). Le taux de recours à l'intérim est deux fois plus élevé pour ce type de profession (13 %), il atteint même 27 % pour les ouvriers non qualifiés. À l'inverse, les postes de cadres sont très peu concernés, avec moins de 1 % des postes occupés par des intérimaires.

Moins qualifiés que leurs collègues employés en CDI ou en CDD, les intérimaires sont aussi plus jeunes. Les moins de 25 ans sont quatre fois plus présents parmi les intérimaires (21 % contre 5 %) et les 50 ans ou plus deux fois moins (17 % contre 34 %).

► 12. Répartition des salariés de l'industrie par sexe et âge dans la Vallée de la Seine



► 13. Répartition des emplois selon le type de contrat et le temps de travail dans la Vallée de la Seine



Le salaire horaire brut moyen d'un ouvrier intérimaire est inférieur de 13 % à celui des ouvriers non intérimaires.

L'écart atteint 27 % pour les professions intermédiaires, et jusqu'à 46 % pour les cadres. ●

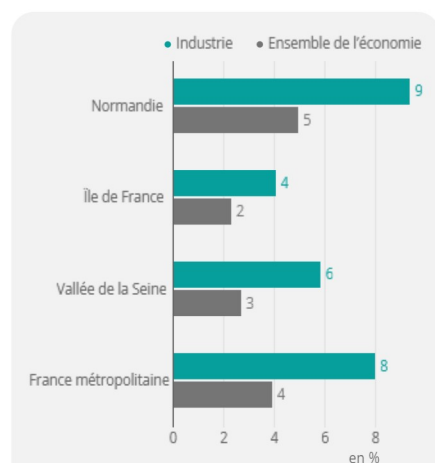
► 14. Salaire horaire brut par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Vallée de la Seine		Île-de-France		Normandie		France métropolitaine	
	Industrie	Ensemble de l'économie	Industrie	Ensemble de l'économie	Industrie	Ensemble de l'économie	Industrie	Ensemble de l'économie
Agriculteurs exploitants	22	24	23	26	19	21	22	21
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	56	49	59	51	45	33	46	38
Cadres et professions intellectuelles supérieures	49	46	51	47	41	37	44	41
Professions intermédiaires	27	25	28	25	27	23	26	23
Employés	19	17	19	18	18	16	18	16
Ouvriers	20	17	19	17	20	18	19	17
Ouvriers qualifiés	20	18	20	18	20	19	20	18
Ouvriers non qualifiés	17	15	17	15	17	16	17	15
Ouvriers agricoles	16	15	17	15	16	15	19	15
Ensemble	32	30	35	31	25	21	26	24

Champ : Établissements marchands, actifs, employeurs et hors particuliers employeurs ; postes non annexes hors intérim.

Source : Insee, Base Tous salariés 2023 – fichier Postes.

► 15. Taux de recours à l'intérim



Champ : Établissements marchands, actifs, employeurs et hors particuliers employeurs ; postes non annexes, y compris intérim.

Source : Insee, Base Tous salariés 2023 – fichier Postes.

► 16. Principales caractéristiques des intérimaires et des salariés hors intérim de l'industrie dans la Vallée de la Seine

Caractéristiques	Intérimaires	Salariés hors intérim
Catégorie socioprofessionnelle (en %)		
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	35
Professions intermédiaires	8	22
Employés	5	8
Ouvriers	85	34
Ouvriers qualifiés	42	26
Ouvriers non qualifiés	43	7
Tranche d'âge (en %)		
Moins de 25 ans	21	5
25 à 49 ans	62	61
50 ans ou plus	17	34
Salaire horaire brut (€)		
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27	49
Professions intermédiaires	20	27
Employés	19	19
Ouvriers	17	20
Ouvriers qualifiés	17	20
Ouvriers non qualifiés	17	17

Champ : Établissements industriels, marchands, actifs, employeurs et hors particuliers employeurs ; postes non annexes, y compris intérim.

Source : Insee, Base Tous salariés 2023 – fichier Postes.